

Paris, le 13 novembre 2024

## RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2024 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et qu'il peut être consulté sur son site internet <a href="https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/publications/">https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/publications/</a> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).